COMMUNIQUE DE PRESSE

Rioz et Montpellier, le 27 octobre 2025



LA DIFFUSION, LA PUBLICATION OU LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE, EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, N'EST PAS AUTORISÉE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE PAYS OÙ UNE TELLE COMMUNICATION VIOLERAIT LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

ABEO ET VOGO, L'UNION DE DEUX LEADERS FRANÇAIS DANS LE DOMAINE DU SPORT

Ouverture de l'offre publique mixte d'ABEO visant les actions VOGO

Approbation par l'Autorité des marchés financiers de l'offre publique le 23 octobre 2025
Offre ouverte du 27 octobre au 28 novembre 2025 inclus
3 actions ABEO et 16,40 € en numéraire pour 16 actions VOGO apportées
Offre publique non suivie d'un retrait obligatoire
Offre approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration de VOGO
Engagement d'apport des fondateurs de VOGO ¹ représentant 28,97% ² du capital
Détention ³ à ce jour par ABEO de 22,41% du capital et de 24,41% des droits de vote théoriques
de VOGO

Rioz et Montpellier, le 27 octobre 2025

ABEO et VOGO annoncent l'ouverture ce jour de l'offre publique mixte initiée par ABEO (ISIN: FR0013185857 – ABEO) portant sur les actions VOGO (ISIN FR0011532225 ALVGO) non encore détenues par ABEO, soit un maximum de 4 706 368 actions (l' « Offre »)⁴.

Cette opération marque une nouvelle étape décisive dans le rapprochement de deux acteurs français de référence, visant à :

- **Renforcer** l'expertise digitale d'ABEO grâce au savoir-faire unique de VOGO,
- Accélérer le développement international dans le sport et le sportainment,
- Consolider un leadership mondial, en associant équipements sportifs de référence et technologies immersives de pointe.

Pour les actionnaires de VOGO, l'Offre représente une opportunité de contribuer à cette ambition commune et de consolider la place des deux groupes parmi les acteurs mondiaux de référence dans le sport.

¹ M. Christophe CARNIEL (au travers de la société Two C), M. Pierre KEIFLIN (au travers de la société ESPE), M. Daniel DEDISSE et Mme Véronique PUYAU

² Sur la base d'un nombre d'actions VOGO égal à 6.131.066 à la date de la décision de conformité de l'AMF le 23 octobre 2025

³ Y compris par assimilation des actions détenues par la société Jalénia, contrôlée par M. Olivier ESTEVES

⁴ Correspond au total de 6.131.066 actions émises à la date de la décision de conformité, et déduction faite (i) des 1.373.698 actions détenues par ABEO (y compris par assimilation), (ii) des 34.000 actions auto-détenues, et (iii) des 17.000 actions gratuites (5.000 actions 2023-1 et 12.000 actions 2024-0) déjà émises mais juridiquement indisponibles pendant la durée de l'offre initiale. Les actions 2023-1 deviendront juridiquement disponibles le 7 décembre 2025 et pourront donc être apportées à l'offre réouverte, le cas échéant.

COMMUNIQUE DE PRESSE



L'Offre a été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 octobre 2025. Elle sera ouverte à compter du 27 octobre jusqu'au 28 novembre 2025 inclus, selon le ratio de 3 actions ABEO et 16,40 € en numéraire contre 16 actions VOGO apportées.

Ainsi l'Offre extériorise notamment les primes suivantes selon l'expert indépendant :

- +28% par rapport à la valeur centrale de l'analyse DCF (valeur induite de 4,40 €), méthode retenue à titre principal par l'expert indépendant ;
- +92% par rapport à l'Actif Net Comptable;
- +7% sur la base du cours de bourse précédant l'annonce de l'Offre au 03/06/2025.

Sur la base du rapport de l'expert indépendant, le cabinet Sorgem Evaluation, et de la recommandation du Comité *ad hoc*, le Conseil d'administration de VOGO a, le 22 juillet 2025, rendu à l'unanimité⁵, un avis motivé favorable sur l'Offre, considérant que l'Offre est dans l'intérêt de VOGO, de ses actionnaires et de ses salariés.

En conséquence, le Conseil d'administration de VOGO recommande aux actionnaires de VOGO d'apporter leurs actions à l'Offre. Par ailleurs, les fondateurs de VOGO se sont d'ores et déjà engagés à apporter l'intégralité de leurs actions à l'Offre, représentant 28,97% du capital.

Il est rappelé que l'Offre ne sera pas suivie d'un retrait obligatoire.

Aucune fraction d'action ABEO ne pourra être remise dans le cadre de l'Offre. Les actionnaires de VOGO qui apporteront à l'Offre ou, le cas échéant, à l'Offre réouverte, un nombre d'actions ne leur donnant pas droit à un nombre entier d'actions ABEO, seront considérés comme ayant accepté de participer au mécanisme de revente des actions ABEO formant rompus, décrit dans la note d'information d'ABEO.

La note d'information ayant reçu le visa n°25-405 de l'AMF le 23 octobre 2025, et le document incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'ABEO sont disponibles sur le site Internet ABEO (www.abeo-bourse.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

La note en réponse de VOGO, ayant reçu le visa n°25-406 de l'AMF le 23 octobre 2025, qui inclut entre autre le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé favorable du Conseil d'administration de VOGO, ainsi que le document incluant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de VOGO, sont disponibles sur le site Internet VOGO (www.opa.vogo-group.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

À l'issue de l'Offre, l'AMF publiera les résultats de l'Offre sur son site Internet. En cas de succès de l'Offre, celle-ci sera réouverte pour une durée d'au moins 10 jours de bourse.

2

⁵ Étant précisé que M. Olivier ESTEVES, représentant de la société ABEO, n'a participé ni aux débats ni au vote de cette délibération.

COMMUNIQUE DE PRESSE



À propos d'ABEO

ABEO est un acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. Au 31 mars 2025, le Groupe affiche un chiffre d'affaires de 248,7 M€ dont 75% sont réalisés hors de France, et compte 1 443 collaborateurs.

Créateur, fabricant et distributeur d'équipements de sport et de loisirs, ABEO accompagne ses clients professionnels : salles et clubs de sport spécialisés, centres de loisirs, secteur éducatif, collectivités locales, professionnels du bâtiment... dans la mise en œuvre de leurs projets. ABEO dispose d'une offre globale unique avec une présence sur de nombreux segments : agrès et tapis de gymnastique, équipements de sports collectifs, éducation physique, murs d'escalade, loisirs, aménagement de vestiaires. Le Groupe détient un portefeuille de marques fortes, partenaires des fédérations sportives et présentes sur les grands événements sportifs dont les Jeux Olympiques. ABEO (code ISIN FR0013185857, ABEO) est coté sur Euronext Paris – Compartiment C depuis octobre 2016.

Pour plus d'informations : www.abeo-bourse.com

À propos de VOGO

VOGO est un acteur international de premier plan dans l'univers du sport pour ses solutions audio et vidéo. Le groupe sert 25 disciplines sportives dans plus de 40 pays. Il développe 3 marques : la gamme VOGOSPORT pour ses outils vidéo d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching) bénéficiant depuis 2023 de la certification FIFA, la gamme VOKKERO (leader mondial de la communication audio dans le sport), et sa solution VOGOSCOPE permettant le déploiement et la diffusion de flux vidéo additionnels. VOGO est également présent dans le secteur de l'industrie où ses solutions audio permettent d'assurer une communication fluide, vectrice de performance et de sécurité. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Grenoble et Paris) et dispose de 2 filiales en Amérique du Nord et au

Royaume-Uni. VOGO assure également une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé d'une trentaine de distributeurs.

VOGO est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO).

Pour plus d'informations : www.vogo-group.com

Contacts ABEO:

ACTUS finance & communication

Relations investisseurs – Corinne Puissant – <u>investor@beo.fr</u> – Tel : 01 53 67 36 77. Relations presse – Serena Boni – <u>presse@beo.fr</u> – Tel : 04 72 18 04 92

Contacts VOGO:

Barbara Desmaret - b.desmarest@vogo-group.com - Tel: +33(4) 67 50 03 98

Contacts SEITOSEI.ACTIFIN:

Relation investisseurs – Foucauld Charavay – <u>foucauld.chravay@seitosei-actifin.com</u> – Tel: +33(6) 37 83 33 19 Relations presse – Jennifer Jullia – <u>jennifer.jullia@seitosei-actifin.com</u> – Tel: +33(1) 56 88 11 10

<u>Avertissement</u>

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation pour la vente d'actions VOGO, dans un quelconque pays, y compris en France. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué peut faire l'objet d'une règlementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. ABEO et VOGO déclinent toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par une quelconque personne.